

**AVIS DE CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
SESSION 2027**

(Extrait de l'arrêté n°C26-06-58 du 29 juin 2026)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire organise les concours externe et interne d'agent de maîtrise territoriale, session 2027, en convention avec les Centres de Gestion des départements de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire Atlantique :

Nombre de postes ouverts :

SPECIALITÉS	Concours interne	Concours externe	Total
Bâtiment travaux publics voirie et réseaux divers	12	8	20
Environnement, hygiène	6	4	10
Mécanique électromécanique électrotechnique	4	4	8
TOTAL	22	16	38

Conditions d'inscription :

I - Le concours externe :

Ouvert aux candidats remplissant les conditions générales de recrutement dans la fonction publique. Les candidats au concours doivent être titulaires :

- de deux titres ou diplômes homologués au niveau 3 (anciennement niveau V : CAP, BEP) sanctionnant une formation technique et professionnelle
- ou de qualifications reconnues comme équivalentes dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Conformément à l'article 1 du décret 81-317 du 7 avril 1981 et l'article L.221-3 du code du sport, les pères ou mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants ainsi que les sportifs de haut niveau sont dispensés de ce diplôme.

II – Le concours interne :

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

Date de l'épreuve d'admissibilité :

Les épreuves écrites se dérouleront à partir du 28 janvier 2027 dans la région des Pays de la Loire. La date des épreuves d'admission sera fixée ultérieurement.

Pré inscription en ligne et date limite de dépôt du dossier :

La préinscription est fixée du 1^{er} septembre 2026 au 7 octobre 2026 inclus, sur le site internet du CDG 49 (<https://cdg49.fr>) ou le site national des concours (<https://www.concours-territorial.fr>). Attention, cette préinscription n'a pas valeur d'inscription. Elle sera considérée comme inscription (sous réserve de remplir les conditions d'inscription) à la clôture du dossier par le candidat via son accès sécurisé.

Le candidat devra clôturer son dossier au plus tard le 15 octobre 2026 à minuit (heure métropolitaine). Pour ce faire, il devra, à partir de son accès sécurisé, clôturer son inscription en cliquant sur le bouton « clôturer mon inscription ». La procédure de clôture du dossier et de dépôt des pièces justificatives de manière dématérialisée est disponible dans le dossier d'inscription, dans l'accès sécurisé du candidat et sur notre site. Le dossier ne sera pris en compte qu'après sa clôture par le candidat via son accès sécurisé dans les délais. L'envoi des pièces justificatives se fera dans les délais via cet accès sécurisé uniquement avec des fichiers au format « pdf » et « jpeg ».

Tout dossier doit être clôturé au plus tard le 15 octobre 2026 à minuit. Dans le cas contraire, le dossier est annulé. Tout dossier non clôturé dans les délais ne pourra être considérée comme inscription et ne sera donc pas pris en compte.

Les captures d'écran, les dossiers au format papier ainsi que les envois par mail ne seront pas acceptés.